

REFORME DE LA SNCF : LA CGT SE BAT POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC

**CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS. ON LA DÉFEND !**



Les annonces du 1^{er} ministre du 26 février dernier reprennent les mesures du rapport Spinetta, qui ne proposent pas de véritables solutions pour une SNCF au service des usagers mais s'attaque uniquement au statut des cheminots, opposant honteusement ces salariés aux autres.

Les réactions des citoyens montrent l'attachement des Français au chemin de fer. Ils ont compris ces dernières années que l'on ne pouvait plus poursuivre le modèle du tout routier dans notre pays et que la seule alternative de masse reste le chemin de fer. Ils connaissent les enjeux environnementaux, ils savent les risques de la pollution sur la santé grâce aux différentes campagnes menées par les associations, ou le gouvernement de l'époque, sur la COP 21.

Il y a cependant une réalité, c'est la dégradation du service pour les usagers liée à la gestion par activités, au cloisonnement des services, aux suppressions d'effectifs et au développement de la sous-traitance et à la suppression des lignes régionales.

Pour la CGT un véritable service public SNCF, dans laquelle l'embauche massive de jeunes au statut est un élément incontournable, est une des réponses. Le Gouvernement doit reprendre intégralement la dette, issue principalement de la construction des lignes à grande vitesse, et apporter des sources de financement pérennes pour le développement du Service Public ferroviaire fret et voyageurs, que ce soit pour les lignes à grande vitesse ou les lignes régionales. Le Statut des cheminots permet, quant à lui, une continuité et une stabilité dans le fonctionnement du Service Public. Il permet un niveau de qualification, de formation initiale et continue pour assurer un haut niveau de technicité et de sécurité.

MÉTALLURGIE : NEGOCIATIONS SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les négociations des droits des salariées de la Branche, qu'ils soient ouvriers, techniciens ou ingénieurs sont ouvertes depuis 18 mois avec le patronat de la Métallurgie (UIMM), et vont se poursuivre encore toute cette année.

Tous les sujets qui régissent individuellement et collectivement le Droit du Travail dans la Métallurgie vont y passer. A ce jour, 3 négociations sont en cours : Classifications (discussion suspendue jusqu'à la fin de l'ensemble des négociations), Temps de travail et Conditions de travail.

L'objectif de l'UIMM est clair : poursuivre la casse des droits aidé en cela par le gouvernement à travers les lois successives : Rebsamen, El Khomri, ordonnances Macron. **D'ailleurs c'est la même logique qui est en cours dans le service public, les hôpitaux, les Ehpad pour les personnes âgées ou encore la SNCF.**

Ce que propose l'UIMM mènerait entre autre à :

- La fin de la reconnaissance des diplômes
- La fin de la sécurité salariale
- La fin de l'évolution de carrière automatique
- La fragilisation du statut Cadre et des droits attachés
- Le doublement du nombre d'heures supplémentaires
- Des dérogations plus faciles pour réduire le repos journalier et le repos hebdomadaire
- La disparition de la majoration de rémunération des forfaits jours et forfaits heures.



Votre intervention dans ces négociations est plus que jamais nécessaire. Il en va des droits de 1,4 millions de salariés. La CGT vous proposera des initiatives prochainement.

THALES : NEGOCIATIONS GROUPE

Plusieurs négociations sont actuellement en cours, ou vont bientôt débiter au niveau du Groupe, et notamment :

- **Renégociation de l'accord sur le télétravail** : l'accord actuel arrive à échéance fin avril. Cette négociation arrive à son terme. **La CGT a été force de positions pour permettre un peu plus de souplesse, voulue par les salariés, tout en préservant un équilibre permettant de ne pas détruire le lien avec la communauté de travail. Ce projet d'accord reprend les nécessaires protections du précédent accord** (Minimum de 3 jours de présence hebdomadaire dans son établissement, suivi collectif du télétravail, affirmation que le télétravail ne doit pas être utilisé pour pallier à un manque d'espace dans les bureaux ou un défaut d'organisation) **mais introduit de la souplesse** (choix possible entre les jours de télétravail fixes et un nombre mensuel de jours de télétravail à placer au fur et à mesure, en accord avec la hiérarchie), **la prise en compte des contraintes** (réserve de dix jours maximum par an de télétravail en accord avec sa hiérarchie, en cas de situation particulière exceptionnelle) **et la disparition des quotas maximum de télétravailleurs par entreprise.**
- **Finalisation de l'accord Groupe sur la qualité de vie au travail** : Ce projet d'accord prévoit 4 grands thèmes : les conditions et l'organisation du travail, l'amélioration du bien-être au travail, l'équilibre vie privé/vie professionnelle avec le droit à la déconnexion et la prévention des situations de RPS.
- **Négociation d'un accord Groupe sur les déplacements** : Pour enfin harmoniser les pratiques sur les déplacements dans le Groupe. L'objectif de cette négociation est d'arriver à un accord vers la fin d'année et une mise en œuvre d'application au 1er janvier 2019. Pour préparer cette négociation **la CGT vous donne la parole et organise une consultation des salariés sur leurs attentes.** Vous pouvez la retrouver ici : <http://coord.cgthales.fr/2018/01/accord-sur-les-deplacements-a-thales/>



Sur tous ces sujets votre avis et votre intervention est nécessaire. La CGT, fidèle à sa démarche démocratique, construira les différentes revendications avec l'ensemble des salariés.

Actualité TCS Brive

NAO 2018 : Les négociations salariales ont eu lieu à TCS et se sont soldées par une politique salariale globale de 2,5%. **La CGT, malgré le fait qu'elle n'est plus représentative pour le moment à TCS et ne participe donc pas aux négociations, a été force de propositions et surtout à l'impulsion d'actions et de mobilisations de tous les salariés, sur tous les sites où nous sommes présents.** Ainsi, alors que d'autres syndicats ne voulait plus proposer d'actions sous prétexte que les salariés ne s'était pas assez mobilisé lors du premier et unique appel, la CGT a décidé de re-impulser la mobilisation, notamment en partant de l'intersyndicale CFTC, CFE-CGC et CGT de Cholet, via des AG et une pétition qui a recueilli plus de 2200 signatures. **Cette mobilisation des salariés a permis d'obtenir au final les 2,5% de politique salariale, soit 0,5% de plus que la première proposition de la direction.** Ces 0,5% sont des mesures salariales pérennes, et qui cumulé d'année en année représente en fin de compte une véritable avancée pour les salariés. Vous pouvez retrouver toutes les infos sur ces NAO et sur d'autres sujets sur notre site internet tcs.cgthales.fr...

Si vous avez des questions sur différents sujets, si vous avez des propositions à formuler ou si vous voulez participer et construire avec nous vos revendications, n'hésitez pas à nous contacter. Et pourquoi pas aller encore plus loin et vous syndiquer pour avoir une présence CGT à TCS Brive.

Contacts CGT

UL CGT Brive : 05 55 74 28 36
Métallurgie Corrèze : cgt.gauget@orange.fr
CGT Thales : cgt@thalesgroup.com

Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgthales.fr>
Vos droits: <http://www.thadis.com>
Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>